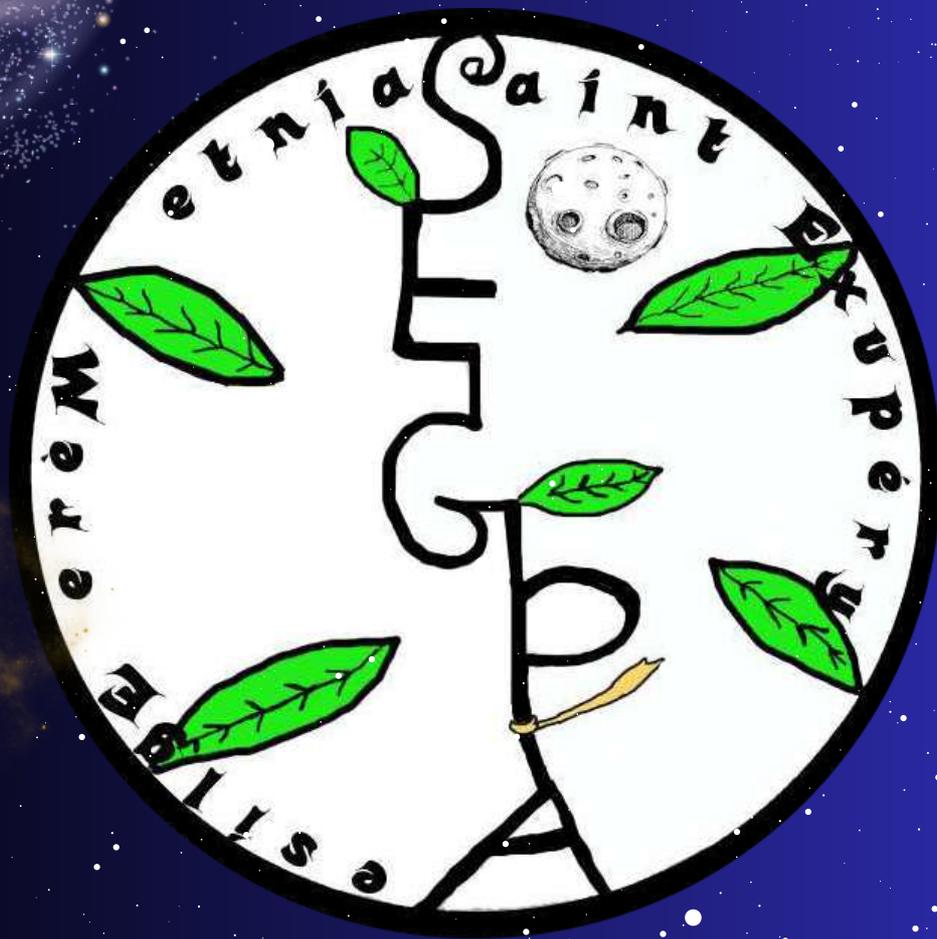


SEGPA ST-EXUPÉRY



☎ 02 33 41 13 35 58!

📍 13 rue du 505ème airborne 50480!



Toutes les entreprises peuvent choisir notre établissement scolaire pour verser une partie de la taxe d'apprentissage et ainsi contribuer à la formation des élèves de notre Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté.

Pourquoi verser votre Taxe d'Apprentissage au collège Saint Exupéry de Sainte Mère Église?

• Nous verser votre Taxe d'Apprentissage c'est nous permettre de former et qualifier les élèves que nous accompagnons dans nos plateaux techniques. C'est une reconnaissance et un soutien à nos actions d'apprentissage et de formation continue, une participation au bon fonctionnement de nos champs professionnels et à la réalisation de projets en lien avec le parcours de formation des élèves.



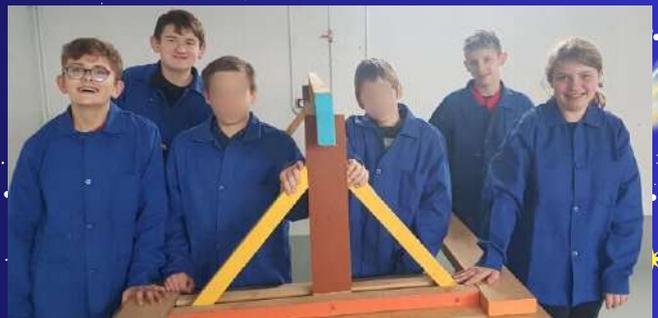
La SEGPA du collège, dans le cadre de ses enseignements adaptés dispose de deux ateliers dont le fonctionnement dépend en grande partie de la taxe d'apprentissage perçue :

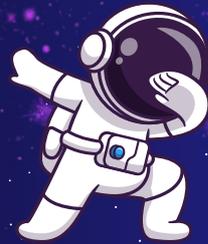


L'atelier Hygiène-Alimentation-Service (HAS) : La taxe permet principalement aux élèves de s'initier aux métiers de bouche par l'achat de denrées et de matériel pour faire fonctionner la cuisine pédagogique. Elle est également utilisée pour l'achat de tous les produits d'hygiène et d'entretien.



L'atelier Habitat : Il permet aux élèves de découvrir le panel le plus large possible de formations et de métiers dans le domaine du bâtiment et des travaux publics. La taxe nous permet d'acheter les matières premières, de renouveler l'outillage, le petit matériel et de financer différents projets.





Comment faire ?

- Rendez-vous sur la plateforme en ligne SOLTéA
- Connectez-vous à votre compte entreprise
- Recherchez les bénéficiaires via le moteur de recherche (Codes UAI)
- Le code UAI du Collège Saint Exupéry est: 05000680
- Indiquez en % du montant global de votre soutien (plusieurs soutiens possibles)
- Validez votre choix